

Journal d'information aux habitants de Châtenoy le Royal

Editorial

Nous souhaitons vous donner un autre éclairage sur les informations parues dans le « flash info » diffusé par la municipalité.

Au delà des apparences des évènements relatés sur papier glacé, la réalité est souvent différente.

La lecture de ces articles très pragmatiques nous amène à vous faire part de nos commentaires.

Bonne lecture à toutes et tous.

ETANG CHAUMONT

Si les investissements consentis assurent la réussite du site (268 980 € prévus en juin 2009, environ 550 000 € au final !), la question est... le coût de l'entretien annuel. Ce plan d'eau constitue un vaste espace de plus à gérer pour les services techniques. Les prétendues économies d'entretien réalisées sur le rond point de la zone verte permettront-elles aux personnels municipaux d'être sur tous les fronts.

ROND-POINT

Des stigmates sur le contour en bois montrent l'amélioration probante de la sécurité !

Si les barrières à la charge du Grand Chalon ont été remplacées rapidement, on peut se demander si la structure bois est réparable, le sera t-elle prochainement ?

TRAVAUX

Bravo aux Châtenoyens !

- Pour avoir su faire preuve d'agilité, de débrouillardise et aussi pour avoir eu un soupçon de chance lorsqu'il s'agissait de traverser l'avenue du Général de Gaulle.

- Pour avoir su déjouer les dangers liés à l'importante circulation.

Mascaret : vague déferlante remontant vers un estuaire qui est provoquée par la rencontre du flux de la marée et du courant du fleuve

Sommaire

Editorial
Etang Chaumont
Rond-point
Travaux
Le savez-vous ?
Inflation
Impôts locaux
Humeur
Le feuilleton

- Pour avoir su trouver et emprunter des passages protégés « virtuels ».

Et bravo surtout à vous de ne pas avoir eu d'accident.

La réactivité et l'efficacité de la conduite des actions, comme le marquage au sol de l'Avenue du Général de Gaulle ou les travaux de la rue du Bourg, dont la responsabilité incombe à notre commune ... nous laissent pour le moins perplexes.

Pourquoi ?

Voici des éléments factuels :

- Près de quatre mois pour la rue du Bourg

- Près de deux mois pour le marquage au sol de l'avenue du Général de Gaulle.

Alors que les travaux de réfection de cette même avenue sous la responsabilité du Conseil Général n'ont pris que 8 jours.

Et même les travaux de la place du Marché sous la responsabilité de la co-propriété n'ont pris que 8 jours.

Mais promis, la nouvelle signalétique au sol devrait améliorer la circulation...

..... Et encore bravo pour votre prudence !

Le savez-vous ?

Les conseillers municipaux de la majorité représentent notre commune dans plusieurs instances intercommunales, syndicats, communauté d'agglomération où *siège aussi* Madame le Maire.

Aucune information digne de ce nom sur les travaux ou décisions, ni dans le flash info, ni lors des conseils municipaux.

Serait-ce un déni d'information ressenti comme tel par beaucoup de Châtenoyens ?

INFLATION

Les chiffres et les pourcentages posent décidément de gros problèmes à Madame le Maire.

Son édito du Flash n°35 nous apprend que :

« l'augmentation modérée de 3,5% de la part communale des impôts locaux correspond à l'inflation ».

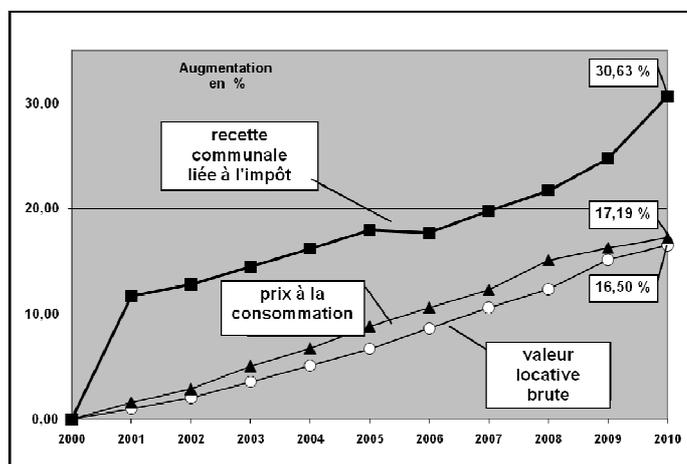
Le dernier taux d'inflation annuel de cette ampleur date de 1989.

Mr Woerth, alors ministre des finances, n'aurait-il pas dû dispenser une petite leçon d'économie lors de sa visite impromptue à certains des élus de la majorité ?

IMPÔTS LOCAUX

Le même édito affirme que depuis 2001 la « sobriété fiscale » a corrigé le niveau inacceptable des impôts locaux de 2000.

Un dessin vaut mieux qu'un long discours. Que disent les chiffres entre 2000 et 2010 ?



L'indice INSEE des prix à la consommation (hors tabac) a augmenté de 16,5%. C'est, en particulier, la référence pour comparer toute évolution de salaire, retraite ou impôt. Augmentation au 1^{er} janvier entre 2009 et 2010 : 0,8%

La valeur locative brute (ligne 1 de l'avis d'imposition), référence pour le calcul de l'impôt, a augmenté de 17,2%. Son évolution est votée par le parlement. Elle avait pris un peu de retard jusqu'en 2008. L'erreur a été rectifiée depuis sous l'impulsion de notre chantre du pouvoir d'achat... !

L'augmentation de la valeur locative (1,2% pour 2010) permet de compenser l'inflation. Elle permet donc à la commune d'augmenter ses recettes fiscales sans modifier le taux d'imposition. Ce qu'expliquait le précédent adjoint aux finances de notre commune, au conseil du 13 mars 2006 !

La recette communale liée à la taxe d'habitation a augmenté de 30,6%. Le calcul est simple. Lire les avis d'imposition et multiplier la valeur locative brute par le taux voté par le conseil municipal.

Entre 2002 et 2009, l'évolution suit l'augmentation de la valeur locative.

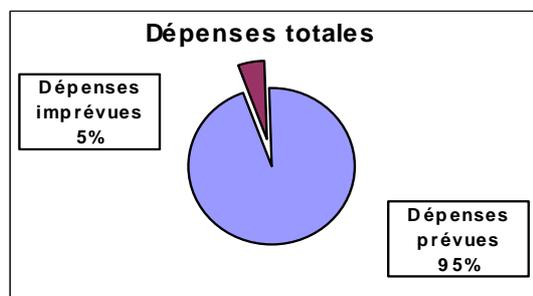
La brutale augmentation de 2001 est consécutive au transfert de la gestion des ordures ménagères à l'intercommunalité sans que la commune n'opère de transfert de la charge financière. **Nous avons payé le même impôt avec ce service municipal en moins.**

En 2010, l'augmentation de 3,5% du taux communal, qui n'a rien à voir avec l'inflation, nous place toujours au dessus « **de la moyenne des communes de 6000 habitants** ». Quoi qu'en dise le premier magistrat de notre commune, il faut bien financer les dépassements intempestifs de la « *gestion stricte* » des « *réalisations de grande envergure* ».

BUDGET

Selon la présentation du budget 2010 de ce riche Flash n° 35, 96% du budget d'investissement sont consacrés à... l'investissement. Un vrai scoop ! Qui justifie une augmentation d'impôt ?

Ci-contre, un projet de présentation de budget 2011.



HUMEUR

Le fleurissement estival naturel des trottoirs, caniveaux, et bouches d'égouts des rues éloignées du centre, permettra t-il de concourir à l'obtention d'une quatrième fleur ?



5^{eme} épisode



La ferme (fin)

Sortez vos petits mouchoirs pour feu la ferme du Maupas qui n'a pas résisté. Bonjour, peut-être, à quelques vestiges historiques qui ont maintenant une voie royale ou romaine pour sortir de terre.